

CHAMPIONNAT NATIONAL FCD  
d'ESCRIME  
*ouvert aux personnes en situation de  
handicap*  
du 26 au 28 juin 2026  
à ANGERS (Maine-et-Loire)

N° 0366/FCD/Activités//Sports

Dossier suivi par :

Alain BAGNASCO, CTSN Escrime - ☎ : 06.19.19.19.72 - ✉ : [a.bagnasco@lafederationdefense.fr](mailto:a.bagnasco@lafederationdefense.fr)

Sylvain GUYOMARD, CTSR Escrime, CTSN suppléant - ☎ : 06.33.58.24.44 - ✉ : [sylvainguyomard19@gmail.com](mailto:sylvainguyomard19@gmail.com)

Catherine MACQUET, bureau activités sportives - ☎ : 01.79.86.34.88 - ✉ : [c.macquet@lafederationdefense.fr](mailto:c.macquet@lafederationdefense.fr)

## NOTE D'ORGANISATION

Références : - Règlement technique du championnat national d'escrime de la Fédération des clubs de la défense diffusé sous le n° 0666/FCD/Activités/Sports du 28 octobre 2025

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Dispositions logistiques (sous la responsabilité de la ligue organisatrice)
- Annexe 2 : Dispositions techniques (sous la responsabilité du CTSN)
- Annexe 3 : Dispositions administratives et financières (sous la responsabilité des services de la FCD)
- Annexe 4 : Déroulement de la compétition et du séjour
- Annexe 5 : Plans de situation
- Annexe 6 : Communication et partenariat



Toute modification ayant lieu entre la date de parution de la présente note et le premier jour de la manifestation, fait l'objet d'une note complémentaire et d'une mise en application immédiate.

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or – CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex  
Téléphone : 01.79.86.34.86 - PNIA : 861.947.34.86 - Courriel : [contact@lafederationdefense.fr](mailto:contact@lafederationdefense.fr)  
[www.lafederationdefense.fr](http://www.lafederationdefense.fr)

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative  
Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015  
Membre du comité national olympique et sportif français

## I. ORGANISATION GÉNÉRALE

Le championnat national d'escrime de la Fédération des clubs de la défense (FCD) se déroule **les samedi 27 et dimanche 28 juin 2026 à Angers** (Maine-et-Loire).

L'organisation de cette manifestation est confiée à la FCD de la Ligue Ouest, avec le soutien du Club sportif et artistique de la Défense d'Angers (007-05-T).

## II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les compétiteurs doivent impérativement détenir et présenter la licence de la FCD 2025/2026, au titre du club qu'ils représentent (date et cachet du club obligatoire au recto de la licence).

**Documents à présenter au début de l'épreuve :**

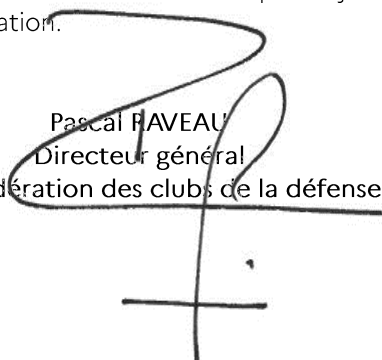
- la photocopie du listing des licences FFE 2025/2026 des tireurs participant,
- un document justifiant l'identité du tireur (CNI ou passeport en cours de validité),
- pour les mineurs, les autorisations parentales de participation, de contrôle anti-dopage et de droit à l'image (cf. annexes 2-1 à 2-3 du règlement technique cité en référence).

En cas de non-présentation de ces documents, la participation au championnat est refusée et ne donne droit à aucun remboursement de frais d'inscription.

Un duplicata de la licence peut être imprimé directement par le club ou le licencié dans son espace adhérent "SYGELIC".

L'ensemble des dispositions logistiques, techniques, administratives et financières sont en pièces jointes, ainsi que quelques informations relatives au bon déroulement de la manifestation.

Pascal HAVEAU  
Directeur général  
de la Fédération des clubs de la défense



Destinataires (via SYGEMA) :

- Président(e)s des clubs/FCD
- Présidents de ligues/FCD
- Conseillers techniques sportifs régionaux "Escrime"/FCD (*sous couvert des présidents de ligue*)

Copies à (par courriel) :

- Comité directeur/FCD
- Conseiller technique sportif national "Escrime"/FCD
- Responsable du club support
- Directeur technique Sport-Formation/FCD
- Bureau activités sportives/FCD
- Bureau finances/FCD
- Bureau comptabilité/FCD
- Bureau communication/FCD

**ANNEXE 1**  
**DISPOSITIONS LOGISTIQUES**  
 sous la responsabilité de la ligue organisatrice

**CHAMPIONNAT NATIONAL FCD d'ESCRIME**  
 du 26 au 28 juin 2026 à Angers (49)

**1. COORDONNÉES DES ORGANISATEURS**

Ligue organisatrice	Club support
<p>Ligue Ouest de la FCD                      2, rue du Maréchal Gallieni                      35100 RENNES                      ☎ : 02.23.35.20.30                      ✉ : <a href="mailto:secretariat@ligueouest-fcd.fr">secretariat@ligueouest-fcd.fr</a></p> <p>➤ <u>Présidente de la ligue</u> : Angélique GAUTIER                      📱 : 06.32.81.00.31                      ☎ : 02.23.35.22.54                      ✉ : <a href="mailto:presidente@ligueouest-fcd.fr">presidente@ligueouest-fcd.fr</a></p> <p>➤ <u>Président délégué</u> : Patrick BERTOZZI                      📱 : 06.28.19.06.72                      ✉ : <a href="mailto:antoine.bertozzi@club-internet.fr">antoine.bertozzi@club-internet.fr</a></p>	<p>CSA de la Défense d'Angers (007-05-T)                      Caserne Éblé                      106, rue Éblé                      49000 ANGERS</p> <p>➤ <u>Président du club support</u> : Gabriel FOISEL                      ☎ : 02.41.24.83.99                      ✉ : <a href="mailto:csad.angers@sfr.fr">csad.angers@sfr.fr</a></p> <p>➤ <u>Maître d'armes du CSAD</u> : Philippe MASSON                      📱 : 06.26.31.93.76                      ✉ : <a href="mailto:ph-masson@neuf.fr">ph-masson@neuf.fr</a></p>
Conseiller technique sportif national Escrime de la FCD (CTSN)	Conseiller technique sportif régional Escrime de la FCD (CTSR)
<p>Alain BAGNASCO                      📱 : 06.19.19.19.72                      ✉ : <a href="mailto:a.bagnasco@lafederationdefense.fr">a.bagnasco@lafederationdefense.fr</a></p>	<p>Sylvain GUYOMARD                      📱 : 06.33.58.24.44                      ✉ : <a href="mailto:sylvainguyomard19@gmail.com">sylvainguyomard19@gmail.com</a></p>
Conseiller technique national Handicap de la FCD	
<p>Jean -Olivier BRÉNIÈRE                      📱 : 06.10.46.43.61                      ✉ : <a href="mailto:j-o.breniere@lafederationdefense.fr">j-o.breniere@lafederationdefense.fr</a></p>	

**2. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION et DU SÉJOUR**

Le programme de la compétition est détaillé en annexe 4.

**3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES**

Les compétiteurs sont entièrement pris en charge par la FCD à compter du dîner du vendredi 26 juin 2026 jusqu'au dimanche 28 juin 2026 après le déjeuner.

Les clubs qui n'acceptent pas les propositions faites par l'organisateur ne peuvent prétendre au remboursement des frais engagés de leur propre initiative.

### 3.1. Transport

Les participants doivent être autonomes.

Néanmoins, des navettes sont mises en place le vendredi 26 juin 2026 depuis la gare d'Angers (heure d'arrivée à préciser lors de votre inscription sur SYGEMA).

Les compétiteurs en situation de handicap prennent contact avec Jean-Olivier BRENIÈRE, conseiller technique national Handicap (cf. coordonnées ci-dessus).

Le transport collectif est à privilégier (co-voiturage, véhicule 9 places, car)

### 3.2. Accueil

L'accueil des compétiteurs a lieu le vendredi 26 juin 2026 de 17h00 à 20h00 sur le lieu de la compétition – Salle Jean MOULIN – 2 rue des Capucins - 49000 ANGERS.

### 3.3. Hébergement et restauration

Les participants sont entièrement pris en charge à compter du dîner du vendredi 26 juin jusqu'au déjeuner du 28 juin.

Les clubs n'acceptant pas les propositions faites par l'organisateur ne peuvent prétendre au remboursement des frais engagés de leur propre initiative.

Les participants doivent impérativement indiquer leurs demandes d'hébergement et de repas lors de leurs inscriptions sur SYGEMA.

#### 3.3.1. Logement

Les participants (compétiteurs, organisateurs, accompagnateurs éventuels, conducteurs), sont logés dans les hôtels de la ville qui seront précisés lors de l'accueil.

#### 3.3.2. Alimentation

Tous les petits-déjeuners sont pris à l'hôtel.

Le dîner du 26 juin est pris à l'Hôtel Campanile - avenue Paul Prosper Guilhem - ZAC de l'Hoirie à BEAUCOUZÉ (Maine-et-Loire).

Le déjeuner du 27 juin est pris sur le lieu de la compétition (salle Jean Moulin).

Le dîner du 27 Juin est pris au restaurant « Le Moom » - 14, avenue Paul Prosper Guilhem à BEAUCOUZÉ (Maine-et-Loire).

Le cocktail déjeunatoire du dimanche 28 juin se déroule sur le lieu de la compétition (salle Jean MOULIN) à l'issue de la cérémonie de remise des récompenses.

### 3.4. Lieu de la compétition

Le championnat d'escrime a lieu à la Salle Jean MOULIN – 2 rue des Capucins - 49100 ANGERS de 17h00 à 20h00.

### 3.5. Cérémonie de remise des récompenses

Il est rappelé que la remise des récompenses est une cérémonie officielle et que tous les compétiteurs doivent obligatoirement y être présents.

Toute absence non autorisée est considérée comme abandon de titre, de récompense et de droit au remboursement des frais de déplacement.

### 3.6. Dispositif prévisionnel de secours

Tel que défini en l'article 9 du règlement technique cité en référence.

Il est assuré par le SDIS 49 et le SAMU.

**ANNEXE 2**  
**DISPOSITIONS TECHNIQUES**  
sous la responsabilité du conseiller technique sportif national (CTSN)

**CHAMPIONNAT NATIONAL FCD d'ESCRIME**  
**du 26 au 28 juin 2026 à Angers (49)**

**4. MISE à DISPOSITION d'ÉQUIPEMENTS**

La Ligue d'Écime des Pays de la Loire de la FFE met à disposition douze pistes électriques nécessaires à la compétition.

Le CDE 35 Handisports met à disposition deux « handi-fix » nécessaires à la compétition, pour les personnes en situation de handicap inscrites à la compétition.

**5. CATÉGORIES**

Le championnat national d'escrime comprend une compétition à l'épée selon trois catégories :

- Catégorie 1 : M15 + M17 (mixte possible) de 3 tireurs + 1 remplaçant (e) ;
- Catégorie 2 : M20/Seniors/Vétérans DAMES de 3 tireuses + 1 remplaçante avec ou sans fauteuil ;
- Catégorie 3 : M20/Seniors/Vétérans HOMME (mixte possible) de 3 tireurs + 1 remplaçant (e) avec ou sans fauteuil

Les catégories reconnues sont (âge au 31 décembre de chaque année) :

- ✓ M15 : 13 et 14 ans
- ✓ M17 : 15 et 16 ans
- ✓ M20 : 17 à 19 ans
- ✓ Seniors : 20 à 38 ans
- ✓ Vétérans : 39 ans et plus

**6. DIRECTOIRE TECHNIQUE**

Le directoire technique est constitué le matin avant le début de la première épreuve.

**ANNEXE 3**  
**DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES et FINANCIÈRES**  
**sous la responsabilité des services de la FCD**

**CHAMPIONNAT NATIONAL FCD d'ESCRIME**  
**du 26 au 28 juin 2026 à Angers (49)**

**7. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

**7.1. Engagement et droits de participation**

Le nombre de participants est limité à 110 (100 compétiteurs, 5 accompagnateurs et 5 organisateurs).

**Il est demandé aux clubs de bien vouloir désigner un « Capitaine d'équipe »**

**NOTA :** Dès que le quota supra est atteint, la manifestation est clôturée automatiquement dans SYGEMA.

**IMPORTANT :** Les accompagnateurs Jeunes et/ou des personnes en situation de handicap qui souhaitent être également tireurs doivent s'acquitter des droits de participation.

PARTICIPATION FINANCIÈRE COMPÉTITEURS	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 30 € par compétiteur Adulte (+ 18 ans) <u>avec hébergement et repas</u></li> <li>✓ 20 € par compétiteur Adulte locaux (+ 18 ans) <u>sans hébergement</u> et avec repas</li> <li>✓ 15 € par compétiteur Jeune (- 18 ans) <u>avec hébergement</u> et repas</li> <li>✓ 15 € par compétiteur Jeune locaux (- 18 ans) <u>sans hébergement</u> et avec repas</li> <li>✓ 0 € par compétiteur Adulte et/ou Jeune adhérent du club support (<u>limité à 5</u>)</li> <li>✓ 30 € par compétiteur/accompagnateur <u>avec hébergement</u> et repas</li> <li>✓ 20 € par compétiteur/accompagnateur <u>sans hébergement</u> et avec repas</li> <li>✓ 0 € par compétiteur Adulte ou Jeune en situation de handicap physique ou mental (PSHPM)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les engagements se font exclusivement via votre espace SYGEMA <b><u>avant le 12 juin 2026 minuit, terme de rigueur.</u></b> Aucune inscription au-delà de cette date n'est possible.</li> <li>• Un acte d'engagement, indiquant les participants et le montant de la participation financière, est émis à la date de clôture des inscriptions. Le montant de la participation financière est prélevé, par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation.</li> </ul> <p>Les personnes en situation de handicap physique ou mental (PSHPM) sont obligatoirement titulaires de la licence FCD 2025/2026. Ils ne s'acquittent pas des droits d'engagement</p>
FORFAIT ACCOMPAGNATEURS OFFICIELS	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Gratuité</b> pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'accompagnateur des personnes en situation de handicap physique ou mental</li> <li>• l'accompagnateur « Jeunes » (<b>1 pour 4 jeunes de - 18 ans uniquement</b>)</li> <li>• le chauffeur de transport en commun (car ou minibus, militaire ou civil)</li> <li>• le CTSN</li> <li>• le CTSR <u>de la ligue organisatrice</u></li> <li>• les organisateurs (<u>limités à 10</u>)</li> </ul> </li> </ul>	<p><b><u>TOUS les accompagnateurs officiels</u> doivent être titulaires de la licence FCD 2025/2026 pour des questions de couverture assurance.</b> Il en est de même pour le chauffeur de car militaire sauf s'il est couvert par un ordre de mission.</p> <p>Ils doivent <u>impérativement</u> être inscrits sur SYGEMA.</p>

FORFAIT ACCOMPAGNATEURS NON OFFICIELS	
✓ 165 € par accompagnateur non officiel <u>avec hébergement</u> et repas	<p><i>Le nombre d'accompagnateurs est limité à 5 par l'organisateur</i></p> <p>Le montant de la participation financière est prélevé après la date de clôture des inscriptions.</p> <p>Les accompagnateurs non officiels doivent, <u>a minima</u>, être titulaires d'un titre temporaire FCD 2025/2026.</p> <p>Ils doivent <u>impérativement</u> être inscrits sur SYGEMA.</p>
✓ 95 € par accompagnateur non officiel <u>sans hébergement</u> et repas	
✓ 165 € par chauffeur <u>autre que celui cité supra avec hébergement</u> et repas	
✓ 95 € par chauffeur <u>autre que celui cité supra avec hébergement</u> et repas	

INSCRIPTIONS DANS SYGEMA	
Origine des compétiteurs	Type de participants dans SYGEMA
✓ Compétiteur Adulte (+ 18 ans) <u>avec hébergement</u> et repas	⇒ ✓ Compétiteur Adulte hébergé
✓ Compétiteur Adulte locaux (+ 18 ans) <u>sans hébergement</u> et avec repas	⇒ ✓ Compétiteur Adulte non hébergé
✓ Compétiteur Jeune (- 18 ans) <u>avec hébergement</u> et repas	⇒ ✓ Compétiteur Jeune hébergé
✓ Compétiteur Jeune locaux (- 18 ans) <u>sans hébergement</u> et avec repas	⇒ ✓ Compétiteur Jeune non hébergé
✓ Compétiteur Adulte (+ 18 ans) <u>adhérent du club support</u>	⇒ ✓ Compétiteur. Adulte CLUB SUPPORT
✓ Compétiteur Jeune (- 18 ans) <u>adhérent du club support</u>	⇒ ✓ Compétiteur. Jeune CLUB SUPPORT
✓ Compétiteur/Accompagnateur <u>avec hébergement</u> et repas	⇒ ✓ Comp/Accomp hébergé
✓ Compétiteur/Accompagnateur <u>sans hébergement</u> et avec repas	⇒ ✓ Comp/Accomp non hébergé
✓ Compétiteur Adulte (+ 18 ans) en situation de handicap	⇒ ✓ Compétiteur Adulte PSHPM
✓ Compétiteur Jeune (- 18 ans) en situation de handicap	⇒ ✓ Compétiteur Jeune PSHPM
✓ Accompagnateur « Jeunes » (1 pour 4 jeunes, <u>uniquement pour les - 18 ans</u> )	⇒ ✓ Accompagnateur officiel
✓ Accompagnateur « Personnes en situation de handicap »	⇒ ✓ Accomp PSHPM
✓ Chauffeur <u>de car (militaire ou civil)</u>	⇒ ✓ Chauffeur de car militaire
✓ Chauffeur <u>autre que celui de car (militaire ou civil) avec hébergement</u> et repas	⇒ ✓ Chauffeur hébergé
✓ Chauffeur <u>autre que celui de car (militaire ou civil) sans hébergement</u> et repas	⇒ ✓ Chauffeur non hébergé
✓ Conseiller technique sportif national Escrime (CTSN)	⇒ ✓ Organisateur
✓ Conseiller technique sportif régional Escrime (CTSR) de la ligue organisatrice	⇒ ✓ Organisateur
✓ Organisateur	⇒ ✓ Organisateur
✓ Accompagnateur non officiel <u>avec hébergement</u> et repas	⇒ ✓ Accomp non officiel hébergé
✓ Accompagnateur non officiel <u>sans hébergement</u> et repas	⇒ ✓ Accomp non officiel non hébergé

NOTA : Toute annulation de participation non justifiée n'est pas remboursée. Une pénalité de 50 € est en outre prélevée par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation (couverture partielle de la quote-part payée par la FCD au prestataire).

## 7.2. Conditions particulières du remboursement des frais de déplacement VIA SYGEMA

Le comité directeur fédéral a décidé, lors de sa réunion du 28 juin 2024, de ne plus procéder au remboursement direct des frais de transport à compter de la saison 2024/2025 et d'allouer, en compensation, une réduction forfaitaire individuelle sur l'ensemble des droits de participation.

### Cas particuliers :

a) Pour toute utilisation de transport collectif (autocar/minibus), la Fédération prend à sa charge 50 % du coût global sur présentation des pièces justificatives et si une demande d'autorisation préalable a été adressée aux services fédéraux :

- au directeur général : [p.raveau@lafederationdefense.fr](mailto:p.raveau@lafederationdefense.fr)
- au président de la commission sportive : [g.demouliez@lafederationdefense.fr](mailto:g.demouliez@lafederationdefense.fr)
- au bureau Sport/Formation : [e.boulesteix@lafederationdefense.fr](mailto:e.boulesteix@lafederationdefense.fr)

et

[c.macquet@lafederationdefense.fr](mailto:c.macquet@lafederationdefense.fr)

Le devis de la société de location est indispensable. Il ne sera procédé à aucun autre remboursement de frais de déplacement (péages et/ou carburant).

b) En cas de déplacement supérieur à 1.000 km aller/retour (déduction faite des 100 premiers km), prise en charge par la FCD - sur présentation des justificatifs - d'une nuitée avec petit-déjeuner à hauteur de 110 €/pers. et d'un dîner à hauteur de 36 €/pers. (cf. notes n° 0432/FCD du 1<sup>er</sup> juillet 2024 et n° 0190/FCD/présidente du 26 mars 2025). Une seule prise en charge, soit à l'aller, soit au retour.

## 7.3. Participation des Jeunes de moins de 18 ans

Cf. article 6 et annexes 2-1 à 2-3 du règlement technique rappelé en référence.

## ANNEXE 4 DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION ET DU SÉJOUR PROGRAMME DE PRINCIPE

### CHAMPIONNAT NATIONAL FCD d'ESCRIME du 26 au 28 juin 2026 à Angers (49)

*Les horaires de ce programme risquent d'être modifiés en fonction du nombre de compétiteurs*

#### ➤ Vendredi 26 juin 2026

- ✓ De 17h00 à 20h00 : ➡ Pour tous : Accueil à la Salle Jean Moulin - 2 rue des Capucins - 49100 ANGERS
- ➡ Formalités administratives
- ✓ 20h30 : Dîner au restaurant Campanile à proximité des hébergements (ZAC de l'Hoirie à BEAUCOUZÉ).

#### ➤ Samedi 27 juin 2026

- ✓ de 6h30 à 7h15 : Petit-déjeuner dans les hôtels
- ✓ 8h00 : Ouverture de la Salle Jean Moulin - 2 rue des Capucins à ANGERS
- ✓ 8h30 : Appel
- ✓ 8h45 : Scratch
- ✓ 9h00 : Début de la compétition (poules)
- ✓ 12h45 à 13h30 : Déjeuner à la Salle Jean Moulin (paniers repas)
- ✓ 14h30 : Reprise de la compétition
- ✓ 19h00 : Fermeture de la Salle Jean Moulin
- ✓ 20h30 : Repas de cohésion au restaurant **Le Moom** à proximité des hébergements

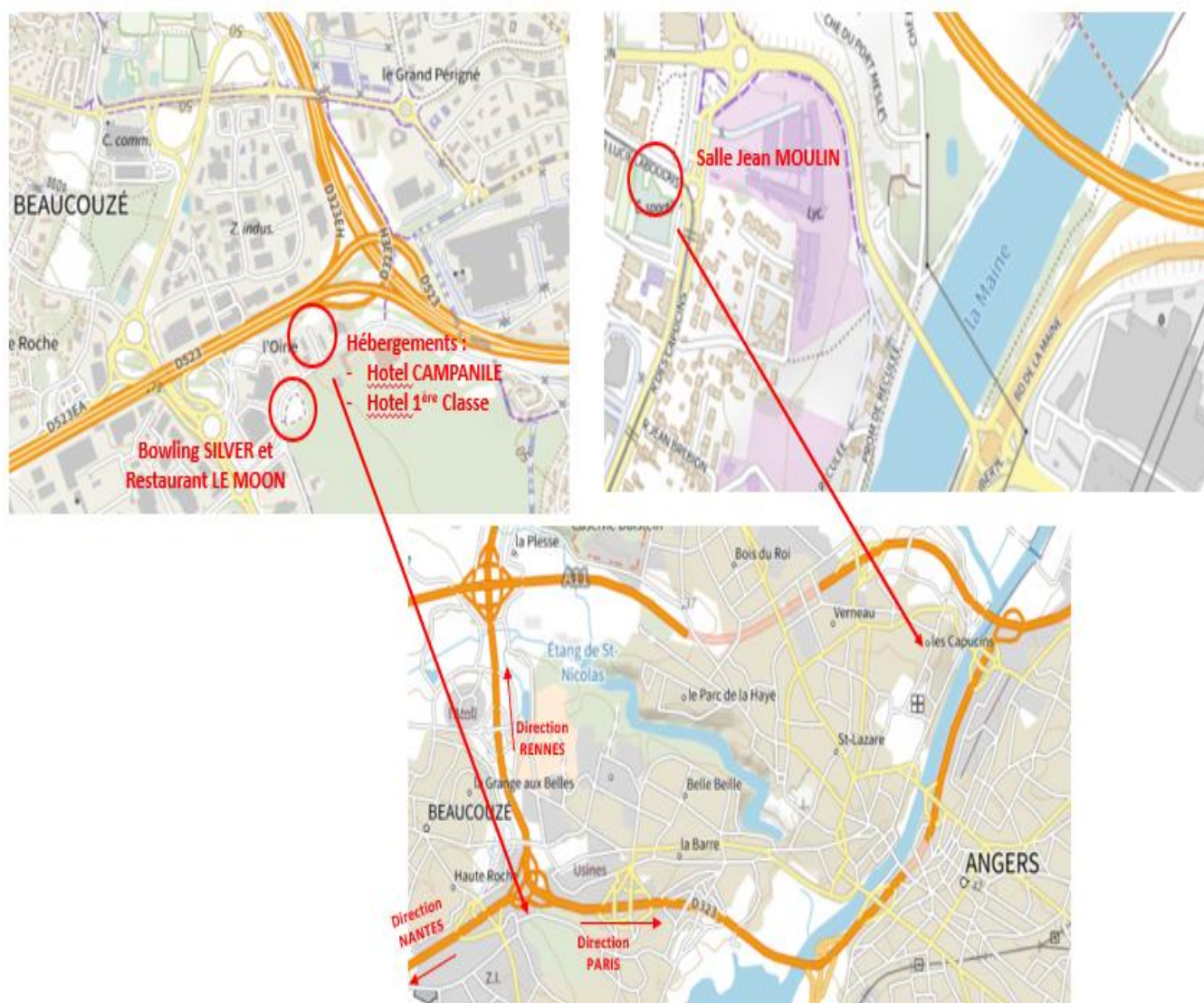
#### ➤ Dimanche 28 juin 2026

- ✓ 7h30 : Petit-déjeuner
- ✓ 9h00 : 1/2 finales et finale
- ✓ 12h00 : Proclamation des résultats et remise des récompenses
- ✓ 12h45 : Buffet de clôture à la Salle Jean Moulin
- ✓ 14h00 : Départ des équipes

**ANNEXE 5**  
**PLANS DE SITUATION**  
Pour rejoindre le lieu de compétition

**CHAMPIONNAT NATIONAL FCD d'ESCRIME**  
**du 26 au 28 juin 2026 à Angers (49)**

- Gymnase - Salle Jean MOULIN : 2 rue des Capucins - 49100 ANGERS
- Hébergement 1 : Hôtel 1 Classe - ZI de Beaucouzé - 5 avenue Paul Prosper Guilhem - 49070 BEAUCOUZÉ
- Hébergement 2 : Hôtel Campanile – 3 avenue Paul Prosper Guilhem - 49070 BEAUCOUZÉ
- Restauration Vendredi 26/06 soir : Hôtel Campanile – 3 avenue Paul Prosper Guilhem - 49070 BEAUCOUZÉ
- Restauration Samedi 27/06 soir : Restaurant LE Moom - 14 avenue Paul Prosper Guilhem - 49070 BEAUCOUZÉ



## ANNEXE 6 COMMUNICATION et PARTENARIAT

### CHAMPIONNAT NATIONAL FCD d'ESCRIME du 26 au 28 juin 2026 à Angers (49)

Dans le cadre de l'organisation des championnats nationaux placés sous l'égide de la FCD, il est rappelé aux ligues organisatrices un certain nombre d'obligations en matière de communication et de respect des engagements partenariaux.

La présente annexe a pour objet de préciser ces dispositions.

#### 1. VISIBILITÉ DES PARTENAIRES

Les ligues organisatrices sont tenues de mettre en place, sur les sites des compétitions, les supports de communication transmis par les partenaires de la Fédération.

Ces supports (banderoles, oriflammes ou affiches) sont :

- soit déjà en possession des ligues,
- soit transmis en début d'année par le bureau communication de la FCD.

À cet effet, le bureau communication de la FCD sollicite chaque année l'ensemble des partenaires afin de recenser les éventuels nouveaux supports de communication à diffuser.

En cas de disponibilité de nouveaux éléments, le bureau communication prend directement contact avec les ligues afin d'organiser leur mise à disposition et leur acheminement.

Compte tenu de la taille parfois importante des sites de compétition, il est également demandé aux partenaires, dans la mesure du possible, de fournir plusieurs exemplaires (deux à trois) d'un même support, notamment les banderoles afin de permettre un habillage visuel cohérent et visible de l'ensemble de l'espace dédié.

Cette obligation découle directement des clauses contractuelles figurant dans les conventions de partenariat.

À ce titre, tout manquement à la mise en place de ces supports est susceptible de compromettre le bon déroulement des partenariats en cours.

Par ailleurs, certaines actions (distribution de flyers, jeux-concours) peuvent être demandées en cours de saison par les partenaires. Les ligues s'engagent alors à assurer la diffusion de ces supports auprès des participants.

#### 2. COMMUNICATION EN AMONT DE LA MANIFESTATION

Il est recommandé aux ligues de transmettre au bureau communication, au moins quatre semaines avant la fin des inscriptions aux championnats :

- un flyer de l'événement,
- accompagné d'un texte d'introduction (programme, informations pratiques, etc.).

Ces éléments permettent d'annoncer les championnats sur les canaux de communication de la FCD (réseaux sociaux, site Internet, newsletter, etc.), afin de les mettre en valeur et d'encourager la participation.

### 3. COMMUNICATION À L'ISSUE DE LA MANIFESTATION

À l'issue de chaque manifestation nationale, un retour écrit est requis à des fins de communication et de mémoire.

Les ligues, en lien avec les CTSN concernés, doivent transmettre au bureau communication dans un délai de 7 jours ouvrés après l'évènement :

- un article récapitulatif de 10 à 15 lignes, rédigé soit par la ligue, soit par le CTSN/CTSR (à convenir ensemble),
- un résumé de la compétition, intégrant les résultats principaux et les faits marquants,
- des photographies de bonne qualité, libres de droits, illustrant l'évènement.

Ces éléments sont intégrés à la rétrospective sportive de la FCD, outil de mémoire fédérale et de valorisation.

**À noter :** Les articles reçus feront l'objet d'un travail éditorial par l'équipe communication (reformulation, relecture, harmonisation), puis seront systématiquement renvoyés à leurs auteurs pour validation avant publication.

Afin de préserver l'exclusivité de la rétrospective sportive, l'article initial peut être raccourci ou adapté pour une diffusion sur le site Internet et les réseaux sociaux de la FCD. La version complète reste intégralement conservée dans la rétrospective.

### 4. REPORTAGES VIDÉO ET COUVERTURE MÉDIATIQUE

Dans une démarche de valorisation des championnats nationaux et de constitution d'une mémoire audiovisuelle des événements organisés sous l'égide de la FCD, le bureau communication est susceptible de se déplacer sur certains championnats au cours de la saison.

Ces déplacements ont pour objectifs :

- la réalisation de reportages vidéo (interviews, captation de temps forts, images d'ambiance),
- la rédaction d'articles à destination des supports fédéraux (site internet, réseaux sociaux, publications internes),
- la prise de photographies.

Il convient de noter que, compte tenu du nombre important de manifestations organisées chaque saison ainsi que du nombre restreint de personnels au sein du bureau communication, il n'est pas possible de couvrir l'ensemble des événements durant la saison.

Les choix de déplacement s'effectuent en fonction :

- du calendrier global de la FCD (événements institutionnels et sportifs),
- de l'équilibre souhaité entre visite de l'ensemble des ligues et diversité des disciplines.

Lorsque la présence du bureau communication est prévue sur un championnat, la ligue organisatrice en est informée au minimum six semaines avant la date de l'évènement, afin de faciliter l'organisation de sa venue et de permettre une coordination optimale en amont.

### 5. PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION TÉGO

La Fédération a renouvelé en 2025 son partenariat avec l'association Tého avec un axe d'intervention prioritaire sur le soutien des personnes en situation de handicap.

Dans ce cadre, l'association Tého prend en charge les frais de participation aux championnats nationaux FCD à partir de la saison 2025/2026 pour les adhérents FCD en situation de handicap.

Les ligues en lien avec les CTSN sont invitées à :

- identifier les participants éligibles,
- encourager les clubs à se rapprocher de l'association Tého afin d'obtenir les modalités précises de prise en charge.

À la demande de l'association Tégo, et conformément aux engagements prévus dans le cadre du partenariat, un retour écrit accompagné de photos des participants en situation de handicap est obligatoire après chaque compétition.

Cette obligation vise à valoriser l'action de l'association Tégo et à permettre une diffusion sur les supports de communication de la FCD (site Internet, réseaux sociaux, newsletter, etc.) en cohérence avec les termes du contrat.

Par ailleurs, l'association Tégo pourrait, de temps à autre et en concertation avec la FCD, être présente sur certaines manifestations sportives afin de réaliser un reportage écrit ou vidéo mettant en lumière la participation des personnes en situation de handicap. Ces actions s'inscrivent dans une logique de reconnaissance et de sensibilisation autour de l'inclusion par le sport.